



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LOURDOUEIX SAINT PIERRE

L'an **deux mil vingt deux, le quatorze mai, à 11h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LOURDOUEIX SAINT PIERRE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger LANGLOIS**.

Étaient présents : M. Roger LANGLOIS, M. Moïse DAUDON, M. Jacques AUSSOURD, M. Jean-Louis CARRAT, Mme Martine GONIN, Mme Alexandra MONNET, Mme Florence BOULAIS, M. Philippe RAOULT, Mme Sylviane JALOUX, Mme Annie MARCHAND, Mme Fabienne MAILLIEN, M. Michel AUGER, Mme Martine JAMET.

Étaient absents excusés : Mme Monique GAGNERAULT.

Étaient absents non excusés : M. Simon DUMONTET.

Secrétaire : Mme Alexandra MONNET.

Approbation du CR du dernier CM : Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-023 : AVENANT LOT 6 MAF.

Les travaux à la maison d'accueil familial sont terminés et il y a eu modification de ragréage et de chape, il y a un avenant en moins-value pour le lot 6, SASU Berry Concept Maçonnerie, pour un montant de 721 € 70 TTC et en plus-value, un montant de 2 194 € 18 TTC, soit un total en plus-value de 1 472 € 48 TTC.

Les membres du conseil acceptent cet avenant en plus-value à l'unanimité et autorisent le Maire à le signer.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-024 : AVENANT LOT 8 MAF.

Les travaux à la maison d'accueil familial sont terminés et il y a eu lieu de supprimer les réseaux sec pour rajouter des tranchées et une clôture, il y a un avenant en moins-value pour le lot 8, SASU Berry Concept Maçonnerie, pour un montant de 1 903 € 80 TTC.

Les membres du conseil acceptent cet avenant en moins-value à l'unanimité et autorisent le Maire à le signer.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-025 : PRÉSENTATION MEDADOM CABINET TÉLÉMÉDECINE PAR ABONNEMENT.

Cette société propose une borne de télé-médecine ouverte de 8 h à 22 h 7j/7 fonctionnant avec un médecin pour un maximum d'attente de 10 minutes. La borne est équipée d'appareils de contrôle comme chez votre médecin, il vous suffit de présenter la carte vitale, il n'y a pas de règlement à faire. La borne est proposée en location pour 3 ans au coût de 215 € HT par mois soit 9 288 TTC pour les 3 ans.

Après un long débat, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, l'installation de cette borne de télé-médecine.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-026 : CHOIX D'UN PRIX PLAFOND POUR IMPLANTATION DE LA BORNE MEDADOM.

Cette borne pourrait être installée à côté de l'ancienne poste dans le renforcement entre l'ancienne poste et le logement, le Maire demande d'accepter un montant maximum de 5 000 €. Il se chargerait de faire exécuter les travaux pour ce prix plafond.

Les membres du conseil décident à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour exécuter les travaux pour le montant décidé.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-027 : NOUVEAU SITE LOCAL CHASSEURS AVEC TRAVAUX ET COÛTS.

Le Maire explique aux membres du conseil le refus du CUB pour installer le local des chasseurs. Les devis demandés à l'entreprise Martinet avoisine, avec les finitions, environ 33 000 € TTC et les délais sont longs. Le maire propose une dernière solution qui serait de transformer les vestiaires au stade, ce qui engendrerait un moindre coût et qui serait disponible pour fin juillet. Une seule condition, réaliser une partie des gros travaux de démolition nous-même ou avec des chasseurs volontaires. Le coût est évalué par le maire à environ 13 000 €. Ce dernier demande l'avis du conseil sur cette solution et si accord, une délibération avec ce montant de 13 000 € ou sur le montant de 20 000 € décidé au budget.

Les membres du conseil, à l'unanimité, décide d'opter pour la réhabilitation des vestiaires du stade, d'accorder le montant de 20 000 € voté au budget et autorisent le Maire à signer tout document utile à la mise en place de ce local.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-028 : CONSTATION PRISE EN CHARGE DEFINITIVE.

Suite au courrier reçu de la trésorerie pour validation de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, il faut donc effacer la dette de la personne concernée, pour des règlements de cantine scolaire, pour un montant de 81€20 au compte budgétaire 6542 sur le budget principal.

Les membres du conseil, à l'unanimité, constatent la prise en charge définitive de la créance éteinte et valident ce mandat.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

- Défense incendie ;
 - Meurgues ? ;
 - Logement disponible T 4 au lotissement du Berniguet loyer 507.35 € ;
 - MAF agrément, nouvelle présentation du département le 10 juin 2022 ;
 - Achat immeuble Dévoreix ;
 - Avancement travaux à l'ancienne poste, les 3 dames de La Châtre ne prennent plus que la grande pièce, mais avec loyer plus important (Thérapeute en médecine douce, somatothérapeute + hypnose, relaxation);
 - AXA dépendance, réunion le 16/06/2022 à 19H30 après la réunion de compte rendu du championnat de France.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30

La secrétaire de séance,
Alexandra MONNET

Le Maire,
Roger LANGLOIS